

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_46-DE

n° 2023/46

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

PROJET DE MAISON DE SANTE A BANON
Acquisition Immeuble « Massot »

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'une maison de santé à BANON

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan économique et social

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre les déserts médicaux.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

n° 2023/46

Objet : PROJET DE MAISON DE SANTE A BANON
Acquisition Immeuble « Massot »

CONSIDERANT la nécessité de préserver le cabinet de médecin et si possible le renforcer par l'accueil de praticiens supplémentaires.

CONSIDERANT la proposition de Mme MASSOT de vendre sa propriété au prix de 240 000 €

CONSIDERANT l'avis de France Domaine à 130 000 €

COSNIDERANT l'étude lancée pour aménager les locaux de l'ancien Communauté du Pays de Banon.

Après en avoir délibéré,
A la majorité

Avec 3 voix pour

DECIDE d'acquérir la propriété « Massot » au prix demandé.

Avec 6 voix pour

DECIDE de négocier le prix

Avec 27 voix pour

DECIDE d'aménager les locaux de l'ancienne Communauté du Pays de Banon pour y réaliser la maison de santé.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, le jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon.



Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_47-DE

n° 2023/47

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Stéphane DELRIEU

Objet : TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE DE MANE A LA CCHPPB POUR LA ZAE DE PITAUGIER

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 213-3

VU la délibération du conseil municipal de Mane instaurant le droit de préemption urbain.

CONSIDERANT que la CCHPPB est compétente en matière économique.

n° 2023/47

Objet : **TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE DE MANE A LA CCHPPB POUR LA ZAE DE PITAUGIER**

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 34 voix pour et 2 abstentions.

ACCEPTE le transfert du droit de préemption urbain de la commune de Mane pour la Zone d'Activités Economiques de Pitaugier.

DEMANDE que l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner ayant un intérêt communautaire soit transmise à la CCHPPB.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_48-DE

n° 2023/48

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUTIERREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

TRANSFERT DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION « LA RUCHE » VERS LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE REVEST-DU-BION

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapport entendu,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique notamment l'article L. 445-3,

VU l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

n° 2023/48

Objet : TRANSFERT DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION « LA RUCHE » VERS LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE REVEST-DU-BION

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté préfectoral N°2016-335-003 portant création de la communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon à compter du 01/01/2017,

VU la décision de reprendre le service de la crèche de Revest-du-Bion en gérance directe,

VU l'avis favorable du comité social territorial réuni le 27 avril 2023,

CONSIDERANT la reprise, en gestion directe, de la gestion de la compétence « petite enfance » à travers le service de la crèche de Revest-du-Bion « La Ruche », et d'harmoniser ce service sur le territoire intercommunal,

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise d'activité de la crèche dénommée « La ruche », à compter du 1^{er} juillet 2023, le conseil de communauté entend ne pas être responsable d'assumer les dettes éventuelles contractées ou créées par l'association avant la date de transfert de gestion susmentionnée.

CONSIDERANT que dans ce cadre il convient de reprendre les salariés de cette structure au regard de leur situation initiale (CDD, CDI, temps de travail...), et de les transférer de plein droit au sein de l'effectif du personnel communautaire,

CONSIDERANT que conformément à L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ET qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

à 34 voix pour

à 2 abstentions

Article 1 : Transfert

Décide de reprendre la gestion de la crèche de Revest du Bion de l'association de droit privé dénommée « La Ruche » à la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon au 01/07/2023

Article 2 : Création d'emplois

Sont créés :

1/ CINQ emplois d' « animateurs/trices » petite enfance

Dont - 1 à temps complet (35h hebdomadaires)

- 4 à temps non complet :

➤ 1 poste à 26h/hebdo

➤ 3 postes à 30h/hebdo

relevant des grades suivants : **adjoints d'animation territoriaux** (adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe), **catégorie C de la FPT** ou, à défaut, par des contractuels de niveau équivalent (CAP Petite Enfance, BEP sanitaire et social, Assistante maternelle).

2/ DEUX emplois d' « agents d'entretien »

Dont 2 à temps non complet :

➤ 1 poste à 10h/hebdo

➤ 1 poste à 20h/hebdo

relevant des grades suivants : **adjoints techniques territoriaux** (adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe), **catégorie C de la FPT** ou, à défaut, par des contractuels de niveau équivalent.

Objet : TRANSFERT DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION « LA RUCHE » VERS LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE REVEST-DU-BION

3/ UN emploi d'« **auxiliaire de puériculture** » à temps complet (35h/hebdo) relevant des grades suivants : **auxiliaires de puériculture territoriaux** (auxiliaire de puériculture territoriaux et auxiliaire de puériculture principal), **catégorie B de la FPT** ou, à défaut, par des contractuels de niveau équivalent (auxiliaire de puériculture, *éventuellement EJE*)

4/ DEUX emplois :

une « **infirmière puéricultrice** »
une « **éducatrice jeunes enfants** » } à temps complet (35h hebdomadaires)

relevant des grades suivants : **éducateurs jeunes enfants** (filière médico-sociale) ou **infirmier(s)(ères)** (filière sociale), **catégorie A de la FPT**
ou, à défaut, par des contractuels de niveau équivalent (diplômes d'EJE, infirmiers).

Ces emplois seront pourvus selon les conditions ci-dessus ou par les agents transférés dont les contrats de droit privé deviennent des contrats de droit public à CDD ou CDI selon le contrat initial.

Article 3 : Tableau des emplois.

Le tableau des emplois sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Article 4 : Budget

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 5 : Créances

Dit que les créances qui arriveraient après le 30/06/2023 au nom de l'association « La Ruche » ne seront pas imputables à la Communauté de communes.

Article 6 : Exécution

Monsieur le Président et le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa réception par le représentant de l'Etat.

Objet : TRANSFERT DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION « LA RUCHE » VERS LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE REVEST-DU-BION

A – Filière sociale

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
Crèche intercommunale « La Ruche »	Infirmier(ère) puéricultrice (Directrice de crèche)	Infirmier, infirmière Educateur(trice) Jeunes Enfants		35h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>diplôme d'infirmier ou EJE (ou diplôme et/ou expérience équivalente)</i>

A – filière médico-sociale

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
Crèche intercommunale « La Ruche »	Educateur(trice) Jeunes Enfants	Educateur(trice) Jeunes Enfants		35h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>diplôme d'EJE (ou diplôme et/ou expérience équivalente)</i>

Objet : TRANSFERT DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION « LA RUCHE » VERS LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE REVEST-DU-BION

B - filière médico-sociale

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
Crèche intercommunale « La Ruche »	Auxiliaire de puériculture (continuité de direction) *	1/ Auxiliaires de puériculture (<i>prioritairement</i>) 2/ Educateur(trice) Jeunes Enfants (<i>éventuellement</i>)		35h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : diplôme d'EJE (ou diplôme et/ou expérience équivalente)

* Le poste n'existe pas actuellement ; il s'agit d'un poste d'animation occupé historiquement par un agent qui ne souhaite pas être transféré au 01/07/2023, car en fin de carrière, et ayant donc négocié une rupture conventionnelle avec l'association avant le transfert. Mais il convient d'anticiper ce départ et de recruter un agent ayant le niveau et l'expérience requise pour assurer la continuité de direction en l'absence des agents de catégorie A.

C - filière animation

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
Crèche intercommunale « La Ruche »	Animateur(trice)	Adjoint d'animation Adjoint principal de 2 ^{ème} classe Adjoint principal de 1 ^{ère} classe		30h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : diplôme CAP Petite Enfance (ou diplôme et/ou expérience équivalente)

Objet : TRANSFERT DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION « LA RUCHE » VERS LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE REVEST-DU-BION

Crèche intercommunale « La Ruche »	Animateur(trice)	Adjoint d'animation Adjoint principal de 2 ^{ème} classe Adjoint principal de 1 ^{ère} classe		30h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>diplôme CAP Petite Enfance (ou diplôme et/ou expérience équivalente)</i>
Crèche intercommunale « La Ruche »	Animateur(trice)	Adjoint d'animation Adjoint principal de 2 ^{ème} classe Adjoint principal de 1 ^{ère} classe		30h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>diplôme CAP Petite Enfance (ou diplôme et/ou expérience équivalente)</i>
Crèche intercommunale « La Ruche »	Animateur(trice)	Adjoint d'animation Adjoint principal de 2 ^{ème} classe Adjoint principal de 1 ^{ère} classe		26h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>diplôme CAP Petite Enfance (ou diplôme et/ou expérience équivalente)</i>
Crèche intercommunale « La Ruche »	Animateur(trice)	Adjoint d'animation Adjoint principal de 2 ^{ème} classe Adjoint principal de 1 ^{ère} classe		35h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>diplôme CAP Petite Enfance (ou diplôme et/ou expérience équivalente)</i>

Objet : TRANSFERT DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION « LA RUCHE » VERS LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE REVEST-DU-BION

B - filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
Crèche intercommunale « La Ruche »	Agent d'entretien	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		10h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>aucun</i>
Crèche intercommunale « La Ruche »	Agent d'entretien et d'animation	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		20h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8 3° - Rémunération au maximum de l'IM du ou des grades relevant de l'échelle correspondant au grade mentionné dans la colonne précédente - niveau exigé : <i>aucun</i>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_49-DE

n° 2023/49

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARI, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

MAISON DU COURS A REILLANNE
Contrat de bail local commercial

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,
CONSIDERANT la fin des travaux d'aménagement d'un commerce dans la maison du cours sur la commune de REILLANNE.

CONSIDERANT la demande de Mme Sandy TERRANOVA d'occuper le local commercial.

CONSIDERANT le projet de contrat de bail.

n° 2023/49

**Objet : MAISON DU COURS A REILLANNE
Contrat de bail local commercial**

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le dit contrat qui doit intervenir avec Mme Sandy TERRANOVA pour le local commercial Maison du Cours sis Cours Thierry d'Argenlieu.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en recouvrement :
- le loyer fixé à 350 € HT soit 420 € TTC par mois.
- Le fond de commerce à 282 € TTC par mois sur 12 ans.

DIT qu'une caution représentant un mois de loyer sera versée au comptable de la CCHPPB.

DIT que la mise à disposition des lieux est effectuée à compter du 01/09/2023

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_50-DE

n° 2023/50

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARI, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIERREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

**MAISON DU COURS A REILLANNE
Logements - Baux**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la fin des travaux d'aménagement des deux logements dans la maison du cours sur la commune de REILLANNE.

CONSIDERANT les projets de bail.

n° 2023/50

Objet : MAISON DU COURS A REILLANNE
Logements - Baux

CONSIDERANT les loyers proposés par le conseil de communauté qui sont les suivants :

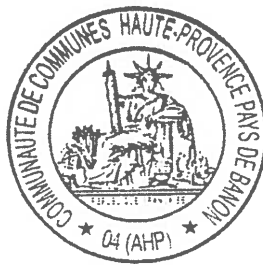
- Logement 1^{er} étage : 305 € par mois
- Logement 2^{ème} étage : 320 € par mois

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DIT que la municipalité de REILLANNE examine et propose les candidatures à la location.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les baux à intervenir avec les candidats retenus par la municipalité.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_51-DE

n° 2023/51

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARI, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

MAISON « Mairif » A REILLANNE
Dépôt du permis de construire

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la maison « Mairif » à REILLANNE

CONSIDERANT la désignation de Mme Sylvie DETOT architecte chargée de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

n° 2023/51

Objet : MAISON « Mairif » A REILLANNE
Dépôt du permis de construire

CONSIDERANT que le dépôt d'une demande de permis de construire s'impose.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de permis de construire et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_52-DE

n° 2023/52

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARI, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUY a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

INITIATIVE ALPES PROVENCE
Subvention 2023

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association initiative Alpes Provence.

CONSIDERANT que cette association a pour objet l'accueil, le financement, l'accompagnement et le suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises.

CONSIDERANT l'intérêt qu'elle revêt sur le plan économique et social pour les entreprises de notre territoire.

n° 2023/52

**Objet : INITIATIVE ALPES PROVENCE
 Subvention 2023**


Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'apporter une subvention identique à l'année dernière soit 6 707,40 €.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_53-DE

n° 2023/53

Nombre de membres :

• afférents au Conseil de Communauté : 38
• en exercice : 38
• qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 9/06/2023

Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

**ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT
Subvention 2023**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association des maires du département

CONSIDERANT que cette association a pour objet de représenter les maires du département au sein de l'Association des Maires de France.

CONSIDERANT l'intérêt qu'elle revêt pour défendre les intérêts des communes.

n° 2023/53

Objet : ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT
Subvention 2023

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'apporter une subvention de 485 €.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_54-DE

n° 2023/54

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

**ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX
Subvention 2023**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association des maires ruraux
CONSIDERANT que cette association a pour objet de représenter les maires ruraux au sein de l'Association des Maires de France.

CONSIDERANT l'intérêt qu'elle revêt pour défendre les intérêts des communes rurales

n° 2023/54

Objet : **ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX**
Subvention 2023

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'apporter une subvention de 485 €.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_55-DE

n° 2023/55

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 9/06/2023

Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVault, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIERREZ
M. Mathias GUBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

**TRANSFERT DU FODAC DE VILLEMUS
Demande de financement pour des travaux de voirie**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT le Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) mis en place par le département des Alpes de Haute Provence.

CONSIDERANT la délibération de la commune de VILLEMUS en date du 6 juin 2023 renonçant à la subvention FODAC au profit de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon pour l'année 2023.

n° 2023/55

Objet : TRANSFERT DU FODAC DE VILLEMUS
Demande de financement pour des travaux de voirie

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le transfert du FODAC 2023 de la commune de VILLEMUS pour un montant de 11 834 € maximum.

APPROUVE le projet de réfection de la voirie à VILLEMUS

CONSIDERANT le montant du devis qui s'élève à 17 050 € HT.

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération	Conseil Départemental FODAC 2023	Autofinancement
17 050 € HT	11 834 €	5 216 €

SOLLICITE le concours financier du département au titre du FODAC.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter la demande de financement.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_56-DE

n° 2023/56

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUTIERREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Stéphane DELRIEU

Objet :

BUDGET DECHETS MENAGER
Décision modificative

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT la réalisation d'une étude sur la tarification incitative sur le territoire de la CCHPPB.
CONSIDERANT que ce programme a été omis lors de la réalisation du budget déchets ménagers.

**Objet : BUDGET DECHETS MENAGER
Décision modificative**

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DECIDE l'ouverture de crédit suivante :

Section Investissement			
Recettes		Dépenses	
1312-127 Subvention Région	+ 3 450 €	2031-127 Etude pour la tarification incitative	+ 45 000 €
1316-127 Subvention ADEME	+ 24 150 €		
FCTVA	+ 7 000 €		
2181-096 OP Valorisation des déchets	+ 10 400		
TOTAL DM	45 000 €	TOTAL DM	45 000 €

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Debid
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_57-DE

n° 2023/57

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUY a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Stéphane DELRIEU

Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE DU CALAVON COULON

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU l'arrêté du Préfet des Alpes de Haute Provence en date du 30 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon au 1^{er} janvier 2017.

VU l'article L5212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT la compétence GEMAPI assurée par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

CONSIDÉRANT la réalisation d'une étude et des travaux sur le territoire de la communauté.

n° 2023/57

Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE DU CALAVON COULON

CONSIDERANT que la participation des communes d'Oppedette, Montjustin, Reillanne et Simiane la Rotonde au sein du Syndicat Intercommunal de rivière Calavon-Coulon est sans objet.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est substituée aux dites communes au sein du Syndicat Intercommunal de rivière Calavon-Coulon (S.I.R.C.C).

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 35 voix pour et 1 abstention.

DECIDE de se retirer du S.I.R.C.C.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 19 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20230619-DELIB_2023_58-DE

n° 2023/58

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 9/06/2023

▪ Date d'affichage :

Le 9/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix neuf du mois de juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à ST MARTIN-LES-EAUX, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
Mme Michèle MOUTTE a donné pouvoir à M. José GUITIEREZ
M. Mathias GUIBERT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à M. Francis MARGUERITE
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Stéphane DELRIEU

Objet : ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le programme de maintenance des sentiers de randonnés sur le territoire de la CCHPPB.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur le plan touristique et environnemental.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la CCHPPB

CONSIDERANT le montant de l'opération qui s'élève à 38 032,00 € HT.

n° 2023/58

Objet : ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE
Demande de financements

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Conseil départemental	Autofinancement
38 032 € HT	19 016,00 €	19 0162,00 €


SOLLICITE le concours financier du conseil départemental.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS